



J'ai reçu un colis en double, dois-je le rendre ?

Par **alain_deloin**, le **30/07/2013** à **11:36**

Bonjour j'ai acheté sur un site un objet et j'en ai reçu deux.
J'ai été facturé une seule fois.
Je veux savoir si je suis dans l'obligation de rendre cet objet sachant que l'erreur n'est pas de mon fait.

Merci de votre réponse.
Cordialement
AD

Par **Lag0**, le **30/07/2013** à **15:00**

Bonjour,
Bien entendu, si vous n'avez payé qu'un objet, vous n'êtes pas propriétaire de l'autre.
Si le vendeur s'aperçoit de l'erreur et veut récupérer cet objet, vous devrez le tenir à sa disposition.

Par **alain_deloin**, le **30/07/2013** à **15:01**

merci de votre réponse,
Cdt,